



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 1136

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les procédures de réclamation gracieuse auprès de l'administration fiscale. Des informations dont il dispose, la réglementation prévoit que les réclamations doivent être normalement formulées par écrit et envoyées au service des impôts dont dépend le lieu d'imposition du contribuable. Un récépissé doit être adressé au contribuable, ce qui n'est pas toujours le cas en pratique. Bien que cela ne soit pas obligatoire, il peut être prudent d'expédier la réclamation par envoi recommandé avec accusé de réception. En effet, dans le cas où l'administration prétend ne pas avoir reçu de réclamation, il peut être difficile au contribuable de fournir la preuve de son courrier et donc d'attester sa bonne foi. L'envoi du recommandé engendre toutefois des frais financiers et l'absence de récépissé de manière systématique ne facilite pas la charge de la preuve. Il lui demande, dans ce cadre, s'il est envisagé des mesures pour faciliter les démarches de réclamation gracieuse avec l'administration fiscale.

Texte de la réponse

Les services fiscaux reçoivent environ trois millions cinq cent mille réclamations chaque année. Ils s'emploient à leur apporter une réponse dans les meilleurs délais. Ainsi, en 2001, 88,2 % des réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation, les plus nombreuses, ont été traitées en moins d'un mois. Lorsqu'il apparaît que des difficultés particulières ne permettent pas une instruction aussi rapide de la demande, le service adresse à l'usager une lettre pour l'informer du délai nécessaire. Dans tous les cas, les contribuables qui souhaitent s'assurer que leur demande a bien été reçue peuvent en obtenir confirmation auprès du service concerné. Ces précisions paraissent de nature à répondre aux préoccupations exprimées par l'auteur de la question.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1136

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2002, page 2732

Réponse publiée le : 23 septembre 2002, page 3247